



**Syndicat Intercommunal
d'Assainissement et d'Eau Potable
du Lizon**

Service Assainissement Non Collectif

notre référence JC / JA
votre référence
dossier suivi par Joël CASTERAN

**Objet Contrôle ANC
dans le cadre d'une Vente**

Mr ALEIXO Joao
Chez Mr ALEIXO Emilio
9 route de CAPVERN
65220 ESTAMPURE

Adresse de l'immeuble :
27 Route des PYRENEES
65220 LUBRET SAINT LUC
Propriétaire : Mr ALEIXO Joao
Parcelles : ZE 43,45 et 44

Trie-sur-Baise, le

vendredi 5 novembre 2021

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le rapport de visite du contrôle d'assainissement non collectif du bien situé sur la commune de LUBRTE SAINT LUC
Conformément à l'article L 1311-11-1 du Code de la santé publique, **le présent rapport est valide pour une durée de 3 ans.**

Vous allez recevoir dans les prochains jours un titre de recette du Trésor Public pour un montant de 110€ TTC.

Je vous informe que le nouvel acquéreur a obligation d'effectuer les travaux de réhabilitation mentionnés sur le présent rapport **dans un délai d'un an à compter de la date de la signature de l'acte de vente** (article L 271-4 du Code de la construction et de l'habitation).

Par conséquent, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer dès que possible la date effective de l'acte de vente.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Technicien,

Joël CASTERAN



**RAPPORT DE VISITE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF DANS LE CADRE D'UN CONTRÔLE VENTE**

Commune : LUBRET-SAINT-LUC

Date de la visite : 29/10/2021

Propriétaire :

Nom :	Mr ALEIXO JOAO
Adresse :	27 Route des PYRENES 65220 LUBRET SAINT LUC
Téléphone :	/
Email :	/



Personne présente le jour du contrôle :

Nom :	Me ALEIXO Emilio
Qualité :	Fils Propriétaire
Téléphone :	06 88 21 63 36
Email :	/

Documents remis par la personne présente le jour du contrôle :

- Aucun

Le Terrain

Référence cadastrale :	Parcelles : 43, 45 et 44	Section : ZE
Adresse :	27 route des Pyrénées 65220 LUBRET-SAINT-LUC	
Superficie :	3000 m ²	
Superficie disponible pour l'assainissement :	Suffisante pour tout type de filière	
Pente :	< à 5%	
Alimentation en eau potable :	Service Public SIAEP du Lizon	
Puits :	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Usage : <input type="checkbox"/> AEP <input type="checkbox"/> jardin <input checked="" type="checkbox"/> pas d'usage	
Exutoire possible :	Fossé départemental	
Autre :		

L'habitation

Type de résidence : Résidence principale Résidence secondaire Locatif
Occupation des locaux : toute l'année Inhabitée :
Nb d'usagers permanents : 4 Nombre d'usagers occasionnels : /

Année de réalisation de l'assainissement : <i>inconnu ou 1983</i>	
Nombre de chambres : 4	Nombre de cuisine : 1
Nombre de salle de bains : 1	Nombre de WC : 1
Nombre de Salon : 1	Autre : /
Nombre de pièces principales : 5	Nombre d'Equivalents Habitants (EH) : 5

Travaux depuis la dernière visite

Sur l'installation d'assainissement conformément au dernier rapport de visite : Oui Non Autre
Sur le terrain aux abords de l'installation d'assainissement : Oui Non Type :

Implantation de l'installation d'assainissement :

A plus de 35 m d'un puits : Oui Non Non concerné (pas de puits sur le terrain)

DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COLLECTE DES EAUX USEES (EU) :

Eaux pluviales ou eaux de piscine dirigées vers l'installation : oui non non évalué
Collecte eaux vannes / eaux ménagères séparées : oui non non évalué
Ensemble des eaux usées collectées : oui non non évalué
Ecoulement des eaux : correct stagnation bouché non évalué

PRETRAITEMENT : Oui Non Sans information

Bac à graisse : oui non **Volume :** 300 Litres

Matériaux : *béton*

Ecoulement : *correct*

Entretien : *non*

Accessibilité : *oui*

Dimensionnement : *insuffisant*

Défaut de structure ou de fermeture : *aucun*

Fosse : septique toutes eaux autre **Volume :** 4000 litres

Nombre : 1

Matériaux : *béton*

Dimensionnement : *correct*

Niveau de boues : *> à 50%*

Justificatif de vidange : /

Accessibilité : *oui*

Ecoulement : *correct*

Défaut de structure ou de fermeture : *aucun*

Date dernière vidange : *inconnu ou jamais*

Opérateur de vidange : /

Préfiltre Decolloïdeur : Aucun Intégré Séparé

Matériaux filtrants : /

Ecoulement : /

Accessibilité : /

Défaut de structure ou de fermeture : /

Ventilation :

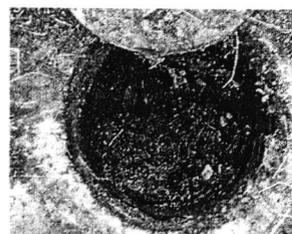
Ventilation : *oui*

Diamètre : $\varnothing 100$ mm

Nuisance olfactive : *non*

Extracteur : *absent*

Sortie au-dessus du toit : *oui*



Dysfonctionnements :

La fosse septique et le bac à graisse doivent être vidangé (risque de colmatage du bac à graisse).

TRAITEMENT : Oui Non Sans information

Type et dimensionnement : *Tranchées d'épandage*

Dimensionnement : *3 x 20 ml*

Regard de répartition : oui non non évalué

Accessibilité : *oui*

Stagnation d'eau : *non*

Nombre de drains : 3

Matériaux : *béton*

Ecoulement : *stagnation*

Type : agricole épandrain

Regard de bouclage : oui non non évalué

Accessibilité : /

Stagnation d'eau : /

Matériaux : /

Regard de collecte : oui non non évalué

Accessibilité : /

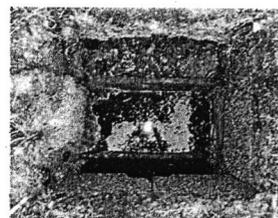
Stagnation d'eau : /

Nombre de drains : /

Matériaux : /

Ecoulement : /

Type : agricole épandrain



Dysfonctionnements :

Ecoulement difficile, le regard est presque bouché, il faudra le nettoyer.

Des bâtiments agricoles ont été installés sur le système de traitement, ce qui n'est pas règlementaire.

AVIS DU SPANC

EVALUATION et CLASSEMENT de L'INSTALLATION d'ASSAINISSEMENT (selon le tableau de l'annexe II de l'arrêté du 27/04/2012)

PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	CLASSEMENT
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L. 1331-1-1 du code de la santé publique <i>Mise en demeure de réaliser une installation conforme</i> <i>Travaux à réaliser dans les meilleurs délais</i>
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation non conforme Danger pour la santé des personnes <i>Travaux obligatoires sous 4 ans</i> <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme <i>Travaux dans un délai de 1 an si vente</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	<i>Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation</i>
<input type="checkbox"/> Pas de défaut majeur constaté sur l'installation	

LISTE DES TRAVAUX A PREVOIR DANS UNE DELAI DE : 1 AN (SI VENTE)

- ☞ Vidanger le bac à graisse,
- ☞ Faire vidanger la fosse septique par un vidangeur agréé.
- ☞ **Nettoyer les regards constituant l'installation,**
- ☞ Installer un système de traitement adapté et conforme à la réglementation en vigueur. Pour cela il faudra : *Mandater un bureau d'études qui réalisera une étude particulière (étude de sol à la parcelle) définissant la filière d'assainissement non collectif la mieux adaptée à la nature du terrain et à la capacité d'accueil du bâtiment.*

Fréquence de contrôle appliquée à l'installation : 8 ans (Ramené à 1 an en cas de vente)

AVANT TOUTE MODIFICATION DE : votre installation d'assainissement non collectif

- ⚡ Demander conseil au technicien du SPANC (tél pour RDV : 05 62 35 60 94)
- ⚡ Compléter la déclaration d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif (DIDANC) disponible en mairie ou au SPANC du SIAEP du Lizon. La faire parvenir au SPANC, accompagnée d'un plan de masse de la filière, des autorisations et études éventuelles.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Trie-sur-Baïse, le 5 novembre 2021.

Le Technicien,



Joël CASTERAN

NB : Le contrôle a été réalisé exclusivement sur la base des informations et documents fournis par le propriétaire de l'immeuble (ou de son représentant) lors de la visite. Conformément à l'article L 1311-11-1 du code de la santé publique, le présent certificat est valide pour **une durée de 3 ans.**